ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

naissance

Question écrite n° 37405

Texte de la question

M. Georges Fenech appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la progression du nombre de naissances prématurées en France. Au nombre de 65 000, la France est passée du 7e au 20e rang dans le classement des plus faibles taux de mortalité infantile en Europe. En 1995, 5,4 % des naissances étaient prématurées, ce sont désormais 7 % à 8 % des naissances qui sont concernées. Le coût de ces naissances prématurées s'élève à plus de 1,5 milliard d'euros par an, estimation qui ne prend pas en compte les soins post hospitalisation à long terme. Face à ce constat, le collectif Prématuré, créé le 12 novembre 2012 à l'initiative de l'association SOS Préma et de la Société française de néonatalogie, a sollicité la mise en place d'un plan Prématuré. Par conséquent, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les résultats de la dernière enquête nationale périnatale montrent que le taux de prématurité est en légère hausse en France en 2010 par rapport à 2003. Il est ainsi passé de 6,3 à 6,6 % pour les naissances vivantes. Sur cet indicateur, la France se situe au 10e rang des 26 pays membres de l'Union européenne, plus l'Islande, la Norvège et la Suisse. Il est utile de rappeler que, dans 40 % des cas, la prématurité est la conséquence d'une décision de l'équipe obstétricale et pédiatrique d'interrompre la grossesse pour sauver la vie du nouveau-né. Cependant, dans 60 % des situations, la prématurité est spontanée. Certains facteurs de risque sont bien identifiés, au rang desquels l'élévation de l'âge maternel à la naissance ou l'augmentation du nombre de grossesses multiples. Le Collectif prématurité a, dans le cadre d'une plateforme de propositions, identifié cinq axes d'actions permettant d'améliorer la prise en charge des prématurés, la coordination des soins et l'organisation des services de soins en néonatologie, l'environnement de l'accueil du nouveau-né prématuré et de sa famille et l'harmonisation du suivi à long terme des enfants dont l'état le nécessite. Par ailleurs, ce collectif suggère que l'information des femmes enceintes et la formation des professionnels de santé soient intensifiées. La situation de la France par rapport aux autres pays européens nécessite qu'un effort de mobilisation soit engagé. C'est pourquoi la ministre des affaires sociales et de la santé a souhaité que des orientations en matière de périnatalité soient définies dans le cadre de la stratégie nationale de santé en cours de définition.

Données clés

Auteur : M. Georges Fenech
Circonscription : Rhône (11e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37405
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE37405

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 septembre 2013, page 9539
Réponse publiée au JO le : 3 décembre 2013, page 12639